

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1049

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Revente, à la Ville, de divers locaux dans l'immeuble en copropriété situé 12, rue de Cuire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la ville de Lyon, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 1 899 000 €, divers locaux (lots n° 192 à 206, 209 à 229, 300, 331 à 333, 335 et 407 à 409) dans l'immeuble en copropriété situé 12, rue de Cuire à Lyon 4° en vue de la réalisation d'une bibliothèque, d'un relais d'assistantes maternelles et de logements sociaux.

Ces biens immobiliers sont constitués par :

- un local commercial formant le lot n° 331 de 74,54 mètres carrés dans le bâtiment A en rez-de-chaussée avec 98/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- un local commercial ou bureau formant le lot n° 332 de 120 mètres carrés dans le bâtiment A en rez-de-chaussée avec 151/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- un local commercial ou bureau formant le lot n° 333 de 213 mètres carrés dans le bâtiment A en rez-de-chaussée avec 271/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- un local de bureaux formant le lot n° 335 de 110 mètres carrés dans le bâtiment A au premier étage avec 135/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- un local de bureaux formant le lot n° 407 de 462,19 mètres carrés dans le bâtiment B au premier étage avec 572/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- un local de bureaux formant le lot n° 408 de 459,41 mètres carrés dans le bâtiment B au deuxième étage avec 572/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- un local de bureaux formant le lot n° 409 de 459,67 mètres carrés dans le bâtiment B au troisième étage avec 572/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot,
- 32 garages formant les lots n° 192 à 206 et 213 à 229 avec, pour chacun, 10/10 000 des parties communes générales attachés à ces lots,
- 4 garages doubles formant les lots n° 209 à 212 avec, pour chacun, 16/10 000 des parties communes générales attachés à ces lots,
- 1 cave au sous-sol formant le lot n° 300 avec 2/10 000 des parties communes générales attachés à ce lot.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la ville de Lyon qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ces locaux au prix de 1 899 000 € précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 1 899 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,